



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C-2023-127

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 038-283812014-20231226-C_2023_127-AR



ARRETE

Objet : Arrêté fixant la liste des membres du jury et liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité « restauration ».

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.321-1, L.321-2 et L.321-3,

Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle.

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès au concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°C-2023-00-64 du 15 juin 2023, visé en préfecture le 19 juin 2023, portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité restauration,

Vu l'arrêté n°C-2023-071 du 07 juillet 2023, visé en préfecture le 13 juillet 2023, modifiant l'article 3 de l'arrêté C-2023-064 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (H et F), session 2024, spécialité restauration,

Vu la convention générale de mutualisation des coûts de concours et des examens transférés du Centre national de la fonction publique territorial vers les Centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation adopté par les 12 centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes, signé le 13 avril 2022,

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les 12 départements de la région Auvergne- Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2024,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Isère.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury de l'examen professionnel pour le recrutement des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, spécialité « restauration » (H et F), session 2024 est arrêtée comme suit :

Le Président :

- Monsieur VALTAT Roger, élu, Président, Communauté de Communes de Bièvre Est

Sa remplaçante en cas d'empêchement :

- Madame FRAGOLA Annie, élue, adjointe, Crolles

Les autres membres :

- Monsieur BOURRY Julien, élu, adjoint, Saint Geoire en Valdaine
- Monsieur HONORE Philippe, personnalité qualifiée, conseiller technique restauration, région Auvergne Rhône-Alpes
- Madame BAGOU Patricia, personnalité qualifiée, responsable de service éducation, Isle d'abau
- Madame VASSEL Laetitia, personnalité qualifiée, cheffe du service Enfance, Education, Seyssins
- Monsieur PLANEL Nicolas, fonctionnaire, directeur des ressources humaines, Tournon-sur-Rhône
- Madame FAURIE Dominique, fonctionnaire, gestionnaire du collège Le Chamandier, Gières
- Monsieur NOGUEIRA Filipe, fonctionnaire, représentant du personnel

ARTICLE 2 : Sous réserve de la production des documents requis au jour de la première épreuve la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme présentée en annexe.

ARTICLE 3 : Les candidats disposent en cas de contestation d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (possibilité de saisir le tribunal administratif par la voie de l'application « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr). Dans ce délai, les candidats peuvent également déposer un recours gracieux devant Monsieur le Président du centre de gestion de l'Isère, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site : www.cdg-aura.fr, après transmission à Monsieur le Préfet de l'Isère.

St Martin d'Hères, le 5 décembre 2023



Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME
CLASSE
SPECIALITE : RESTAURATION**

**SESSION
2024**

Liste des candidats admis à concourir

Nombre de candidats		CANDIDAT	AUTRES PRÉNOMS	NOM PATRONYMIQUE
1.	Monsieur	ABDALLAH Dahalane		ABDALLAH
2.	Monsieur	AICHOOR Selim		
3.	Madame	AKOMATSRI Ablavi	AMEWUCICA	TCHEKOU
4.	Monsieur	ALLEMAND Guillaume		
5.	Madame	AZEVEDO Léontine		AZEVEDO
6.	Monsieur	BAILLY Fabrice	Yves	
7.	Madame	BENKHELIFA Warda		HAMIMID
8.	Madame	BERRARI Linda		DEROUICHE
9.	Madame	BOISSON Deborah	Jeannine	
10.	Monsieur	CHAHLAOUI Said		
11.	Madame	CHAMBON Florence	Dominique	CHAMBON
12.	Madame	CHARRIER Vanessa	Dominique Patricia	MURY
13.	Madame	CHERIF ELOUAZANI Leila		SAKET
14.	Madame	DAGUSTU Hilal		BEKAR
15.	Madame	DI CIOCCO Isabelle	MARIE ODETTE	BOUCHET
16.	Madame	EGEA Blandine	MICHELE EVELYNE	BEY
17.	Monsieur	FICHOT Laurent		
18.	Monsieur	FLACHER Frédéric	Gaétan Joseph André	
19.	Madame	GABAYET Aurélie		TEYSSIER
20.	Monsieur	GAREB Karim		GAREB
21.	Monsieur	GARNY Maxime		
22.	Madame	GIRERD Marine	AGNÈS MARCOY	
23.	Madame	HAMOUDA Sofia		HAMOUDA
24.	Madame	HAOUAS Ahlem		GHERIANI
25.	Monsieur	JUMELET Pascal		JUMELET
26.	Madame	KALKOUL Hanan		KEBASS
27.	Madame	LAMAIRIA Tifany	ludivine mégane	LAMAIRIA
28.	Monsieur	LEBARD Bruno		LEBARD
29.	Madame	LO FIEGO Ingrid		VIANES
30.	Monsieur	M'SAKNI Mohammed		
31.	Madame	MARTINIER Marie	ALINE CARINE	

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME
CLASSE**

SPECIALITE : RESTAURATION

**SESSION
2024**

Liste des candidats admis à concourir

Nombre de candidats		CANDIDAT	AUTRES PRÉNOMS	NOM PATRONYMIQUE
32.	Madame	MENGUAL Alexandra		MENGUAL
33.	Madame	MOHAMMEDI Fatiha		
34.	Monsieur	MOUROUVIN Samuel		
35.	Madame	MUTHUON Joelle	christine	MUTHUON
36.	Madame	NGUYEN-VAN-PHU Augustine		NGUYEN-VAN-PHU
37.	Madame	PAYRE Thu Hang		BUI
38.	Monsieur	POTEL Yoann		
39.	Madame	PRADON Elodie		PRADON
40.	Madame	RACHIDI Soumaya		BELARBI
41.	Madame	RAIMI Mahbouba		KAIBA
42.	Madame	REZIGA Anadys		
43.	Madame	ROGER Faustine	Laetitia	
44.	Madame	SANTERRE Christelle		SANTERRE
45.	Monsieur	SAURON Jean-Paul		
46.	Monsieur	SINGOU MALELA Appolinaire		
47.	Madame	VENERUSO Yvette		TRONCY
48.	Madame	YOUNES Faten		CHOHRA